



Adjoint du président, responsable du développement

Offre d'emploi — septembre 2026

1. IRVIN

« On peut changer notre avenir en formant la jeunesse à l'école du vivant. »

IRVIN est une association sans but lucratif dédiée à l'accompagnement des jeunes adultes vers l'autonomie et la vie active. Sa pédagogie repose sur l'immersion en milieu naturel, la vie collective, le sens du travail et le rapport au vivant. Elle accueille des jeunes de dix-huit à trente ans, de toutes origines et de tous niveaux, la diversité des profils constituant un ressort essentiel du parcours.

L'association anime aujourd'hui deux lieux ouverts au territoire, consacrés à l'éducation à la biodiversité, à la sensibilisation au vivant et au lien intergénérationnel.

IRVIN y forme des pionniers. Les jeunes qu'elle accueille sont appelés à construire une société fondée sur la relation, l'honneur, la dignité et le respect.

Le parcours

La formation des jeunes se déroule sur six mois, en trois étapes : le stage ROC (deux semaines d'immersion) ; la période opérationnelle P-OPS (six semaines de vie collective et de chantiers) ; la mise en situation professionnelle (quatre mois en entreprise). La pédagogie procède d'une inspiration militaire assumée : exigence, discipline, vie collective, apprentissage par l'action et par la situation plutôt que par le discours.

Deux centres accueillent les parcours : Mouazé, en Ile-et-Vilaine, ferme de quinze hectares et site historique de l'association ; Aubagne, dans les Bouches-du-Rhône, ouvert en 2026. 260 jeunes ont été formés depuis le premier parcours, en 2015.

2. Objet du poste

Le poste a pour objet le développement d'IRVIN sur le territoire national et la conduite des parcours de formation sur les sites de Mouazé et d'Aubagne.

3. Missions

Mission principale — le développement d'IRVIN

- Seconder le président dans la conception et la conduite de la stratégie de développement.
- Rechercher des financements : mécénat d'entreprise, fondations, taxe d'apprentissage, financements publics et régionaux, montage et suivi des dossiers.
- Conduire les relations extérieures : entreprises partenaires, collectivités territoriales, services de l'État, réseaux associatifs et professionnels.
- Définir la méthode, les outils et les objectifs de prospection territoriale, en confier l'exécution aux responsables de centre et en contrôler les résultats.
- Superviser la communication de l'association.
- Participer au recrutement des responsables de centre, puis de l'équipe.

- Préparer l'ouverture de nouveaux centres, à mesure des ressources obtenues.

Missions concourantes

L'association comptant un effectif restreint, le titulaire couvre l'ensemble des domaines suivants tant que l'équipe n'est pas constituée. Leur étendue se resserre à mesure des recrutements.

- Mettre en œuvre la méthode pédagogique IRVIN, préparer et conduire les parcours, encadrer et suivre les jeunes.
- Recruter les stagiaires en relation avec les prescripteurs et les entreprises d'accueil.
- Assurer la gestion courante, le suivi budgétaire, les relations avec le cabinet comptable et les organismes sociaux.
- Assurer le suivi des conventions, des obligations réglementaires, de la sécurité des personnes et des sites.
- Gérer la logistique des centres, les moyens matériels, mobiliser et encadrer les bénévoles.

4. Mode d'exercice

Le titulaire reçoit à sa prise de fonction une formation à la pédagogie d'IRVIN, conduite par le président. Il exerce ses missions aux côtés de celui-ci, sous son autorité et son contrôle direct. La formation se poursuit par le travail commun et par la participation aux parcours. La nature et l'étendue des responsabilités confiées évoluent au rythme de cette montée en compétence et des résultats obtenus.

Les responsables de centre exercent une responsabilité de développement circonscrite à leur territoire, par délégation du titulaire et sous son contrôle.

Une lettre de mission est remise à la prise de fonction, portant les objectifs, les moyens alloués et les critères de la revue. Le poste fait l'objet d'une revue au terme de six à douze mois, avec une évolution possible vers la direction de l'association, subordonnée aux résultats obtenus et à la montée en compétence constatée.

5. Profil recherché

Le poste s'adresse à un généraliste ayant conduit des équipes et lancé des activités, capable d'autonomie complète et acceptant de l'exercer progressivement, dans le cadre défini ci-dessus. Aucun diplôme n'est exigé ; l'expérience et la capacité à produire des résultats sont seules considérées.

- Expérience de direction ou d'encadrement d'équipe.
- Expérience de création ou de lancement d'une activité, quel qu'en soit le cadre.
- Vision prospective et aptitude à conduire un développement à l'échelle nationale.
- Polyvalence, capacité de travail, aptitude au terrain et au travail manuel.
- Qualité d'expression écrite et orale, aptitude à représenter l'association.
- Sens du service et goût de la transmission auprès des jeunes générations.

6. Conditions



-
- Contrat à durée indéterminée à temps plein, période d'essai de trois mois.
 - Prise de fonction dès que possible.
 - Base de travail arrêtée avec le candidat retenu.
 - Permis B exigé. Déplacements fréquents sur les deux sites et sur le territoire national.
 - Rémunération selon profil et expérience.

7. Candidature

Les candidatures sont déposées en ligne, sur irvin.fr/form-recrutement, où un formulaire recueille le parcours et les motivations. Elles sont examinées au fil de l'eau. L'ensemble des offres est publié sur irvin.fr/recrutement.